

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 13 novembre 2006

L'an deux mille six et le treize novembre à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 2 novembre 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.  
Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, LACHAIZE, LARRAILLET.  
MM. DOUBAIN, TAUDIN, DESQUEYROUX, GUERRERO.

Avaient donné pouvoir : Mme DOUENCE à M. LAURET  
M. DUCOUSSO à Mme LARRAILLET

Etait absent : M GERBEAU

Ordre du jour :

- annulation délibération pour signature de la convention pour l'entretien des chemins de randonnées 2006
- dossiers d'urbanisme
- délibération pour paiement de la facture « MECANIQUE AUTO » de Pamiers
- délibération pour la suppression de la subvention pour la Mission Locale des 2 Rives
- délibération pour le complément de la subvention pour la S.P.A.
- point sur l'aliénation du chemin rural de Menaut
- gestion de crise d'électricité
- point sur l'assainissement
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

Mme TAUZIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 9 octobre 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) annulation délibération pour signature de la convention pour l'entretien des chemins de randonnées 2006**

Le Maire fait lecture du courrier de la Sous-préfecture du 10 octobre 2006.

Les dépenses d'entretien qui ont été réalisées par les communes jusqu'à la date de notification de l'arrêté, continuent de relever de la compétence communale et ne peuvent, à ce titre, être prises en charge par la C.D.C.

#### ANNULATION DE DELIBERATION

Le conseil municipal,

après explication de Monsieur le Maire suite au courrier reçu de la Sous-Préfecture de Langon en date du 10 octobre 2006,

annule, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

la délibération suivante prise le 11 septembre 2006 :

« Le conseil municipal,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 7 avril 2006 adoptant la modification des statuts qui intègre la compétence « Entretien des chemins de randonnées inscrits au Plan départemental : fauchage et élagage »,

Après lecture de la convention pour l'entretien de ces chemins de randonnées,

CHARGE Monsieur le Maire de signer ladite convention, convention annexée à la présente délibération. »

### **2) dossiers d'urbanisme**

Le Maire fait le point sur les dossiers en cours.

**a) P.C. parcelle A 399**

*plan envoyé avec convocation*

Situation de la parcelle appartenant à M. GOMEZ Esteban Pablo

P.C. n° 33-343-06-P1007

C.U. n° 33-343-06-P4012 « Le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée ».

**b) P.C. parcelles C 201-394**

*plan envoyé avec convocation*

Situation de la parcelle appartenant à M. et Mme VIDEAU Jean-Pierre (terrain CARRASSET)

P.C. n° 33-343-06-P1006

C.U. n° 33-343-06-P4014 « Le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée ».

**c) point lotissement**

Le dossier du lotissement de la route de Landiras est en cours d'instruction.

**d) M. DAVID (terrains de Mareuil)**

Ce dossier est en suspens, le maire faisant valoir le surseoir à statuer dans l'attente de la finalisation du P.L.U.

**3) délibération pour paiement de la facture « MECANIQUE AUTO » de Pamiers**

DELIBERATION

Vu la nécessité de changer le rétroviseur à la voiture de M. RIGAL Eric, touriste ayant subi des dommages à son véhicule lors de la fête annuelle locale

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de payer la facture de « MECANIQUE AUTO » de Pamiers pour un montant de 241,75 €.

**DELIBERATION : virement de crédits pour le règlement de la facture de MECANIQUE AUTO, M. Michel FERRIES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits pour le règlement de la facture de MECANIQUE AUTO, Monsieur Michel FERRIES étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 678 (autres charges exceptionnelles)	: + 242 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 242 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

**4) délibération pour la suppression de la subvention pour la Mission Locale des 2 Rives**

DELIBERATION

Vu la prise en charge par la C.D.C. de la subvention de la Mission Locale des 2 Rives,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'annuler le montant de la subvention prévue au budget 2006, soit 110 euros.

**5) délibération pour le complément de la subvention pour la S.P.A.**

Au budget 2006, il avait été noté 70 € pour la S.P.A.

La base de la convention est de 1,50 F., soit 0,23 € / habitant.

DELIBERATION

Vu la convention conclue le 30 juillet 2001 stipulant le calcul de la subvention,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de compléter le montant de la subvention 2006 pour la S.P.A. de 97,44 euros - le montant de la subvention 2006 sera donc de 167,44 € -

Détail compte 6574 (subvention) :

- total budget 2006 : 7 725,00 €
- total versé : 7 615,00 €
- reste à réaliser : 12,56 €

#### **6) point sur aliénation du chemin Menaut**

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions :

- le chemin rural en question étant patrimoine privé de la commune peut être aliéné aux riverains.

D'autre part, la famille LACOSTE pourrait invoquer la prescription trentenaire qui prouve que pendant trente ans vous vous soyez occupé du terrain de façon ininterrompue, de bonne foi, de façon paisible et non équivoque.

Le Maire a rencontré le notaire des parties pour faire le point.

#### **7) chemins ruraux**

Suite à une requête de la famille BALLION pour la remise en état de l'entrée du chemin au Pingua, le Maire demande :

- que l'on répertorie toutes les portions de chemins ruraux dans le même cas (accès aux domiciles).
- que l'on fasse chiffrer les frais à engager avant de prendre une décision.

La commission communale ad hoc est chargée de l'étude.

#### **8) gestion de crise d'électricité**

Des contacts ont été pris avec des fournisseurs de groupes électrogènes qui viendront voir les salles municipales pour établir des devis.

#### **9) point sur l'assainissement**

Le schéma d'assainissement avec une seule station et une zone desservie étendue a été chiffré. Son coût est important, de l'ordre de 3 millions d'euros. Ce projet ne sera pas poursuivi.

Le plan initial qui avait fait l'objet d'une enquête publique et qui prévoyait trois zones a également été chiffré.

Il faut retravailler sur ce projet pour essayer de minimiser les coûts y compris en réduisant éventuellement la desserte.

Pour information, l'assainissement collectif ne doit s'imposer qu'aux endroits où il est impossible de faire de l'individuel.

Une première estimation situe l'enveloppe à 2,10 millions d'euros.

Cette solution nécessite de trouver trois terrains pour implanter les trois stations.

#### **10) placement à court terme**

##### **DELIBERATION**

Le Maire expose au conseil municipal qu'en vue de valoriser au mieux les capacités financières, l'ouverture d'un compte à terme paraît opportune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, à cet effet :

- d'ouvrir un compte à terme d'un montant de cent mille euros pour une durée d'un an
- d'autoriser le Maire de mener à bien cette opération et de signer les pièces nécessaires à cette opération.

### **11) carrière du Pingua**

L'étude simplifiée des risques est en cours. La société chargée de la réalisation a rendu un premier rapport qui est consultable en mairie.

A ce jour, il n'y a pas de conclusion car l'enquête sera semble-t-il à poursuivre en particulier au printemps au moment des hautes eaux.

Ces premiers éléments ont été transmis à la D.R.I.R.E. Le maire a pris contact avec l'ingénieur chargé du dossier pour organiser une réunion entre les services officiels, la société chargée de l'étude et les élus.

Le maire est intervenu auprès de la C.D.C. pour qu'elle accompagne financièrement la commune au nom du principe de solidarité et ce d'autant plus que la décharge incriminée servait au canton. Les membres du bureau ont unanimement donné leur accord. Il reste à trouver le cadre juridique et comptable dans lequel cela pourra se faire.

### **12) immeuble PERROY**

Après la démolition de l'atelier prévu cet hiver, il faudra définir la destination de l'autre bâtiment.

A la suite du conseil d'école, les prévisions d'effectifs nous incitent à réfléchir à une possible réorganisation des locaux pour permettre d'accueillir tous les enfants scolarisables.

Le bâtiment « PERROY » pourrait offrir des possibilités. La réflexion est à poursuivre.

### **13) éclairage public**

Les travaux sont en cours

### **14) travaux de sécurisation**

Le projet pour la route de Landiras devrait être concrétisé en juin 2007.

### **15) travaux à l'église**

- Plusieurs devis sont à l'étude pour la réfection des vitraux.

Le sénateur, M. VALLADE a confirmé par écrit sa participation à hauteur de 50 % des frais engagés. Ils viendront s'ajouter aux 30 % alloués par le Conseil Général.

- La société BODET avec laquelle nous avons signé un contrat d'entretien pour la cloche nous signale certaines pièces à changer (roulement à billes en particulier). Un devis a été établi. Le maire a pris rendez-vous pour le discuter.

- Une rampe d'accès à la partie du cimetière située derrière l'église sera installée dans les meilleurs délais.

### **16) rapport d'activité de l'année 2005 du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon**

- rappel des prévisions – réalisations 2006 (achat de véhicules, enfouissement de la ligne E.D.F. à l'atelier)

- M. LAURET a exposé le principe de la cotisation à ce syndicat : répartition selon le nombre d'élèves fréquentant les établissements langonnais et selon le nombre d'habitants à hauteur de 50 % du budget (les autres 50 % étant assurés par la ville de Langon).

### **17) compte rendu de la réunion de la L.G.V.**

Compte tenu de la mauvaise information faite par RTE aux populations concernées, le sénateur, M. CESAR agissant en tant que Président de l'Association des Maires de la Gironde a demandé le report d'un mois de l'enquête publique. Cette position a été soutenue par toutes les tendances politiques représentées.

### **18) étude des seuils et barrages du bassin versant du Ciron**

Le dossier est confié à M. DUCOUSSO.

Séance levée à 21 H 30.